

Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Sénateur de la Martinique Serge LARCHER, président de la mission commune d'information sur la situation des départements d'outre-mer,
Monsieur le Sénateur Georges PATIENT,
Monsieur le Sénateur Jean-Etienne ANTOINETTE,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du Conseil Général
Mesdames, Messieurs les conseillers généraux de la Guyane,
Mesdames, Messieurs les conseillers régionaux,
Mesdames, Messieurs les Maires,

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président du Sénat, de m'associer à l'ensemble de la représentation locale pour vous souhaiter très solennellement la bienvenue en Guyane.

C'est un grand honneur et un véritable privilège que de vous recevoir et je voudrais eu égard à votre rang de personnage éminent de la République ; premier dépositaire du pouvoir législatif en France, associer l'ensemble des Guyanais à l'hommage que nous inspire la grande dignité de votre haute fonction.

Les Guyanais sont attachés à la République et à ses principes. Ils l'ont ré- exprimé encore avec force, lors des consultations populaires des 10 et 24 janvier 2010, en tant que partie intégrante de la nation. Je vous remercie pour la considération que la République nous exprime à travers votre visite, dont nous mesurons dans la conjoncture présente encore plus l'importance et le caractère fondamental.

Depuis la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République, les collectivités d'outre-mer sont en effet entrées dans une nouvelle étape de leur histoire :

- A l'image de la Région que j'ai l'honneur de présider, elles ont été inscrites dans la Constitution au même titre que les communes et les départements.
- Elles ont désormais vocation à prendre des compétences qui peuvent être les mieux mises en œuvre à leur échelon ; ce qui consacre le principe de subsidiarité.
- Elles ont également la possibilité de déroger à titre expérimental pour un objet et une durée limités.

- Des référendums locaux et de consultation des électeurs peuvent être organisés en cas de modification des limites des collectivités locales. Dans notre cas, ceux-ci sont même obligatoires.
- **Et puis, c'est sans doute le fait le plus marquant qui renseigne sur l'importance que l'activité du Sénat revêt désormais pour la Guyane, l'article 39 de la même loi du 28 mars 2003 donne dorénavant la primeur à la Haute chambre, qui est saisie en premier pour tous les projets de loi ayant pour principal objet l'organisation de nos collectivités.**

Monsieur le Président du Sénat, cela me fait dire avec une très grande satisfaction et une profonde reconnaissance, que la Haute chambre que la représentation nationale a confiée à vos bons soins, constitue l'instance suprême qui au sein d'une organisation décentralisée de la République, garantit l'intégration de la Guyane à la nation en même temps qu'elle tend à prendre en compte nos spécificités.

Le Sénat est désormais, si je peux me permettre, au fondement même de notre relation à la République. Il va sans dire que dans ces conditions votre visite en Guyane est particulièrement importante, au moment où nous venons d'engager avec le Gouvernement la préparation de la réforme de nos collectivités, que les Guyanais ont approuvé le 24 janvier 2010, par le choix d'une collectivité unique en remplacement du Département et de la Région.

Une fois que nos discussions avec le Gouvernement seront achevées, et que celui-ci aura rédigé le projet de loi, il reviendra au Sénat la lourde tâche de s'en emparer pour une première lecture. Je sais d'ores et déjà que nous pourrons compter sur votre sagesse pour aboutir au vote d'une loi équilibrée qui prend en compte notre intérêt indivisible.

Le Sénat nous a habitués à un esprit de dialogue et d'écoute pour lequel il m'importe de vous rendre également hommage. Je veux ici rappeler que la Haute chambre a été sous votre haute bienveillance à l'origine de la mission commune d'information sur la situation des départements d'outre-mer, présidée par le Sénateur Serge LARCHER que je remercie, et dont les travaux ont très fortement inspiré les décisions du Conseil Interministériel de l'Outre-mer du 6 novembre 2009.

Il s'agit de décisions importantes qui illustrent bien l'idée de pacte républicain renoué prônée pour l'Outre-mer par le Président de la République, Monsieur Nicolas SARKOZY. Permettez-moi, Monsieur le Président du Sénat, de recommander, dans ce cadre, et au nom de tous les Maires à votre indulgence plusieurs questions qui en dépit des efforts importants concédés demeurent au centre de nos préoccupations :

La question de l'Octroi de mer dont la Région partage le surplus avec les communes par le biais du Fond Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE). Nous vous serions infiniment reconnaissants si votre Haute assemblée acceptait d'inscrire à son agenda cette question, en revoyant la clé de répartition de l'Octroi de mer qui ne prend en compte que le chiffre de la population et qui met nos communes, surtout les plus petites, dans l'impossibilité de disposer de recettes suffisantes à la mobilisation de fonds européens.

La question de la Dotation Globale de Fonctionnement pour laquelle le plafond superficiaire ne permet pas de prendre en compte l'immensité de certaines de nos communes comme Maripasoula ou Ouanary. Je ne plaide pas pour la suppression de tout plafond. Le soutien de la Loi nous serait cependant très précieux s'il nous était concédé simplement un allègement du plafond.

Enfin je me permets également d'attirer votre attention sur la question de l'eau potable et la question de l'électrification qui font cruellement défaut dans certains de nos territoires, notamment le haut Maroni et l'intérieur de la Guyane.

Ces questions sont tellement cruciales qu'il faudrait pratiquement introduire un dispositif dans la Loi pour en garantir le droit à l'ensemble de nos concitoyens.

Monsieur le Président du Sénat, nous savons pouvoir compter sur le pouvoir de légiférer du Palais du Luxembourg pour un examen attentif de toutes ces questions. Très récemment votre Haute assemblée a redit son attachement à nos collectivités en procédant à l'adoption à l'unanimité d'amendements importants liés à la valeur élémentaire du schéma d'aménagement régional pour le projet de loi de Modernisation de l'agriculture et de la pêche.

J'ai immédiatement en démocrate et en républicain pris le parti de féliciter et de remercier publiquement le Sénateur Georges PATIENT et le Sénateur Jean-Etienne ANTOINETTE pour cette nouvelle quantification. Je veux ici Messieurs les Sénateurs, si Monsieur le Président du Sénat me le permet, vous redire toute ma reconnaissance au nom de la Région qui est compétente pour le SAR, et remercier aussi Monsieur le Sénateur Serge LARCHER et les autres sénateurs de l'Outre-mer qui ont sous votre haute bienveillance présenté et soutenu tous ces amendements.

Grâce à l'action remarquable de votre Haute Assemblée, je suis sûr que la future loi relative à la Modernisation de l'agriculture et de la pêche nous aidera à réussir les réformes spécifiques, à la hauteur de l'ensemble de nos territoires que la Région souhaite mener dans ces domaines, et à renforcer conformément au vœu des Guyanais notre intégration dans la République, pour laquelle l'activité du Sénat et votre haute autorité, Monsieur le Président du Sénat, sont - je le répète - essentielles.

Alors merci encore pour l'honneur que vous nous faites et soyez certain que notre respect est à la mesure de votre très haute et très noble responsabilité.

Je vous remercie.